



Dossier : la transition écologique
à notre port(é)e

Rétro



Forum des associations



Journées du Patrimoine



Exposition Patrimoine



Réunion P.E.D.T.



Le Jardin d'Émile



Commémoration du 11 novembre



Marché de Noël de l'A.P.E.



Spectacle offert par la municipalité



Exposition 4 Tonalités



Diots et polenta du comité des fêtes



Dégustation de bûches de Noël à la boulangerie « La Grignette »

État civil

NAISSANCES

- ACHARD-LOMBARD Louis, né le 10/08/2018 à Voiron
- GUERIN Solan, né le 20/08/2018 à La Tronche
- POLLIN-BROTEL Maxime, né le 19/08/2018 à Voiron
- BUSO Chloé, née le 14/09/2018 à Echirolles
- RUGET MARTIN, Tiga, née le 21/09/2018 à Voiron
- GINESTE Gabin, né le 24/09/2018 à La Tronche
- ROUBI DELSART Nayëlle, née le 04/10/2018 à Voiron
- DALMAS Camille, né le 09/10/2018 à Voiron
- ARNAUD Côme, né le 10/10/2018 à Voiron
- PECOUD Mia, née le 14/11/2018 à Saint-Martin d'Hères

MARIAGES

- BOTTANA Paulette et DRUESNES Jean-Michel, mariés le 21/07/2018
- ROUX Anne-Laure et GOUDET Fabien, mariés le 25/08/2018
- MARBOT Michèle et DELPHIN Bruno, mariés le 01/09/2018
- COURBET Anne et MARTINO Alexandre, mariés le 29/09/2018

DÉCÈS

- COCHARD Jean, décédé le 20/08/2018
- FAURE Joseph, décédé le 06/09/2018
- ABBINANTE Vve FERAUD Dominique, décédée le 17/09/2018
- GOMIS Laurent, décédé le 22/11/2018
- GINDRE Vve PEROUSE de MONTCLOS Marguerite, décédée le 11/12/2018



On n'arrête pas le progrès

Madame, Monsieur, chers Buissards, Savez-vous que le Larousse propose six définitions, toutes positives, du mot « progrès », parmi lesquelles « évolution régulière de l'humanité, de la civilisation, vers un idéal » ? C'est ce progrès là qu'on convoque pour justifier les incessantes évolutions technologiques et décrédibiliser ceux qui osent émettre quelques doutes sur leurs conséquences sociales ou environnementales. Personne ne peut raisonnablement se revendiquer contre le progrès. Nous savons pourtant que certaines évolutions ont entraîné des conséquences regrettables.

C'est au nom du progrès que l'usage de l'énergie hydraulique a été abandonné pour les activités manufacturières, au profit des énergies carbonées, le charbon puis le pétrole. C'est au nom du progrès que la chimie de synthèse a envahi nos campagnes. C'est au nom du progrès que le réseau de tramway qui desservait le moindre village a été démantelé pour faire place à la voiture individuelle. Ces trois exemples sont des causes directes des grandes préoccupations environnementales et sanitaires actuelles : effet de serre et pollutions de notre environnement. L'idéal visé n'est manifestement pas au rendez-vous !

Les efforts que nous devons déployer aujourd'hui pour corriger les conséquences des décisions passées, et qui menacent l'espèce humaine, sont considérés comme économiquement insupportables. La plupart des experts affirment pourtant que ce que nous ne consentons pas aujourd'hui nous coûtera beaucoup plus cher demain. Nous demeurons myopes, obnubilés par la croissance économique au mois le mois.

En ce qui concerne le dérèglement climatique, la COP 24 qui s'est tenue en Pologne a été un nouveau rendez-vous manqué. Les bonnes intentions issues de la COP 21 de Paris resteront de bonnes intentions, les dirigeants de la planète continuent de faire semblant, obnubilés par la croissance économique. Rappelons qu'une croissance économique indéfinie implique une consommation toujours plus grande de ressources et d'énergie. La plupart des scientifiques dénoncent régulièrement ce qui constitue une aberration sur une planète finie et la plupart des dirigeants des pays dits développés refusent de l'admettre.

Lutter contre l'effet de serre, c'est bien sûr l'urgence du moment mais nous devons aussi tirer les leçons des erreurs passées pour faire des choix qui protègent les générations futures d'autres catastrophes.

Faire de la recherche et innover est enthousiasmant et nécessaire mais il est tout aussi nécessaire de maîtriser notre destin, c'est-à-dire les fruits de ces innovations. Aujourd'hui, l'essentiel de la recherche et de l'innovation est guidé par la perspective d'une rentabilité économique maximum. Par exemple, nous ne pouvons pas laisser faire n'importe quoi en matière de génétique, de nanotechnologies et dans d'autres domaines, au nom du progrès, sans que soient sérieusement étudiées les conséquences sociales et environnementales. Cette préoccupation fondamentale de protection de la population devrait demeurer régaliennne alors que nous assistons depuis des décennies à une retraite de l'État. Aujourd'hui nous ne pouvons compter que sur de courageux lanceurs d'alertes qui doivent affronter de puissants groupes industriels et financiers, pour dénoncer les scandales et les catastrophes à venir. On n'arrête pas le progrès.

A l'occasion de la nouvelle année, l'ensemble du conseil municipal sera heureux de vous retrouver pour un moment citoyen, convivial et musical, le **19 janvier en salle socio-éducative**.

Bonne année 2019.

Patrick Cholot

Sommaire

P 2	Rétro / État civil
P 3	Édito
P 4/5	Vie municipale
P 6/7	Vie municipale
P 8/9/10	Dossier : La transition écologique à notre port(é)e
P 11	Pays voironnais
P 12/13	CCAS / MJC
P 14/15	Vie associative / Culture
P 16	Et en février / Agenda du mois

Les vœux de la municipalité sur un air de Jazz

Samedi 19 janvier - 18 h 30 - Salle socio

Toute l'équipe municipale vous invite samedi 19 janvier - 18 h 30 - salle socio à fêter ensemble l'année 2019 qui commence. Au cours d'un apéro Jazz, nous espérons vous rencontrer pour discuter et échanger sur les projets en cours et à venir tout en partageant un moment convivial et musical rythmé par le groupe VDQS.



Le groupe VDQS, une bonne cuvée de Jazz, six copains que le jazz a transformé en complices voire en amis. Depuis qu'ils jouent ensemble, leur Jazz d'amateurs a évolué, le nom de VDQS (que l'on donne aux bons petits vins de pays) approche l'AOC et les moments de plaisirs qu'ils partagent avec le public sont carrément des grands crus ! Isabelle à la basse, François à la

batterie, Ludo aux saxos, Patrick aux percussions, Richard à la guitare et Pierre au piano, outre des standards du jazz assaisonnés à la sauce VDQS, ils jouent aussi leurs compositions imprégnées d'accents sud américains, cubains, africains, auvergnats et dauphinois. Une alchimie qui donne une musique accessible et pleine de rythme.

Déplacements sécurisés sur la D120 : des acquisitions foncières difficiles

Le MAG de janvier 2018 vous annonçait la réalisation d'un trottoir permettant le déplacement sécurisé des piétons et des cyclistes entre le giratoire de la RD120 et le hameau du Gay, ainsi que les aménagements de limitation de la vitesse des véhicules. Pour rappel, le projet prévoit aussi l'enfouissement des lignes aériennes EDF et Orange, cet enfouissement étant confié au SEDI (Syndicat des Energies de l'Isère). Nous vous avons aussi annoncé que, si tout se passait bien, les travaux se termineraient en fin d'année 2018 !

Le projet a pris du retard, beaucoup de retard, et nous regrettons de ne pas pouvoir mettre à la disposition des usagers un vrai trottoir pour cette fin d'année. Nous avons imaginé que l'intérêt général du projet faciliterait la maîtrise foncière, c'est à dire l'acquisition de bandes de terrain sur les propriétés

limitrophes. Mais si tous les riverains se disent favorables à un déplacement sécurisé, tous n'ont par contre pas le même enthousiasme quand il s'agit de céder une parcelle de leur propriété, aussi petite soit-elle.



Devant l'impossibilité de procéder de manière conventionnelle, amiable, comme nous l'avons fait pour l'aménagement de l'entrée sud, nous avons dû faire appel à un géomètre expert pour définir exactement les limites entre les propriétés privées et le domaine public, ceci en présence des propriétaires, des représentants de la commune et du département. Le bornage des terrains sera suivi d'un plan d'arpentage qui permettra de calculer précisément les surfaces à acquérir. Viendront ensuite la déclaration d'utilité publique si nécessaire, les actes notariés, le suivi du projet par la maîtrise d'œuvre, les appels d'offre, le début de travaux ... Quand ? Peut-on s'engager sur une date ? Raisonnablement non, mais espérons pour 2020.

École élémentaire, services périscolaires et MJC : des besoins qui poussent à une réflexion globale

Atelier, animé par Kaléido'Scop, vendredi 25 janvier à 18 h 30 à la salle polyvalente



La Buisse est une commune attractive comme le témoigne la croissance constante de sa population. Dans quelques années nous devrions dépasser les 3 500 habitants. Il nous faut accompagner et anticiper les besoins de cette population qui s'agrandit et se diversifie.

Il apparaît ainsi que les conditions d'accueil de l'école élémentaire, des temps périscolaires et de la MJC ne donnent plus satisfaction.

L'école élémentaire de 9 classes - 243 élèves – est située dans un bâtiment ancien, à l'architecture traditionnelle qui a été certes récemment remis aux normes, mais qui atteint aujourd'hui ses limites. Le nombre d'élèves augmente régulièrement et les contraintes spatiales sont en inadéquation avec les nouvelles pratiques pédagogiques : les classes, d'une superficie restreinte, ne permettent pas, par exemple, une disposition en ateliers. De plus, le bâtiment n'offre plus le confort attendu dans un établissement scolaire.

Les services périscolaires sont de plus en plus sollicités par les familles. La fréquentation augmente et, avec elle, le besoin en locaux pour accueillir les enfants. La localisation et la disposition des espaces utilisés ne sont pas toujours bien adaptées aux publics et aux usages. L'utilisation des salles de classe par les services périscolaires ne peut pas toujours être évitée et

génère des problèmes de cohabitation, malgré les efforts faits de part et d'autre.

La maison des jeunes et de la culture (MJC) est victime de son succès. Depuis plusieurs années, le nombre d'adhérents de cette structure n'a cessé d'augmenter. Il est de 800 adhérents en 2017, représentant environ 20 % de la population communale. Que ce soit pour les différentes activités ou pour l'accueil du personnel, la MJC est aujourd'hui très à l'étroit dans le bâtiment qu'elle occupe (bâtiment mis à disposition par la commune).

Ces différents constats ont amené les élus à se poser la question du meilleur projet d'évolution de chacune de ces institutions ou services, à la fois en termes de bâtiments, de mutualisations, de coordination et d'adaptation aux besoins de la population.

Ces réflexions rejoignent celles menées en parallèle dans le cadre de l'écriture du nouveau Projet Éducatif de Territoire de notre commune (PEDT - voir La Buisse Le Mag de

septembre 2018). Le PEDT formalise en effet l'organisation mise en place par la collectivité et ses partenaires pour accompagner les enfants et adolescents avant, pendant et après l'école.

Mais la municipalité souhaite également ouvrir la réflexion aux besoins sociaux de toute la population et notamment ceux des personnes âgées.

La commune a mandaté l'entreprise Kaléido'Scop pour une assistance à maîtrise d'usage. De septembre à novembre 2018, un bilan de l'existant a été réalisé. Dans la 2^{ème} phase, qui démarre en janvier 2019, il va s'agir, à partir de ce bilan, de formuler les différentes hypothèses d'évolution des bâtiments et des services.

C'est dans cet objectif que nous vous invitons à un atelier participatif, animé par Kaléido'Scop, **vendredi 25 janvier à 18 h 30 à la salle polyvalente**. L'objectif de cet atelier sera d'amener les participants à formuler leurs besoins, leurs attentes et de tracer les grandes lignes de ce projet à partir desquelles les hypothèses d'évolution seront construites.

Attention : pour le bon fonctionnement de cet atelier, le nombre de places sera limité.

Inscrivez-vous auprès de la mairie : mairie-de-la-buisse@labuisse.fr ou Tel : 04 76 55 00 78



Vous avez oublié de vous inscrire sur les listes électorales ? Pas de panique !



A compter du 1^{er} janvier 2019, les modalités de gestion des listes électorales sont réformées. Le répertoire électoral unique et permanent (REU), dont la tenue est confiée à l'INSEE sur la base d'informations transmises par la commune, met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront

dorénavant permanentes et extraites du REU.

Cette réforme facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année N-1.

Les demandes seront déposées en mairie, comme aujourd'hui, personnellement ou par un mandataire, par courrier postal au moyen d'un formulaire prévu à cet effet, à télécharger sur service-public.fr ou encore par télé-

procédure agréée par le ministère de l'Intérieur.

Dépôt et traitement des inscriptions en mairie toute l'année.

Pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée **au 31 mars 2019**.

La mise en œuvre du REU nécessite l'édition d'une nouvelle carte électorale afin d'attribuer un identifiant national d'électeur unique et permanent, celle-ci vous parviendra avant les élections européennes.

Un vœu si simple à réaliser

Une nouvelle année qui commence, c'est l'occasion de formuler des vœux. Parmi ceux que nous, municipalité, souhaiterions voir exaucés, il y en a un qui est tout simple, plein de bon sens et dans l'intérêt de tous : que chacun respecte les règles de stationnement au centre-bourg et notamment aux abords des écoles, aux heures d'entrée et de sortie des classes.



Ce vœu, nous le partageons, sans aucun doute, avec de nombreux parents. Alors, en ces premiers jours de 2019, nous nous prenons de nouveau à rêver :

> que le dépose minute soit convenablement utilisé, que ce soit le matin mais également aux heures de sortie.

Pas de parents qui attendent, confortablement installés dans la dépose minute, que leur enfant sorte de l'école et qui, pour rien au monde, ne bougeraient de là. Pas de parents qui abandonnent leur véhicule au milieu, pour aller

chercher leur enfant dans les locaux de l'école ou de la garderie. Alors que d'autres arrivent, klaxonnent le parent indélicat, puis d'autres encore, et que le bouchon se forme, débordant sur la rue des écoles, où là, d'autres conducteurs perdent patience puis doublent en accélérant, alors qu'un bus ou un camion arrive dans l'autre sens... ou qu'un enfant traverse sur le passage piéton.

> que les enfants qui viennent à l'école à pied n'aient pas à descendre du trottoir parce qu'un conducteur a trouvé bien pratique de se garer dessus.



Pour cette nouvelle année, la commune souhaite remercier tous les parents qui contribuent et qui contribueront à ce que ce vœu se transforme en réalité. Pour cela, quelques conseil simples :

- se garer sur les parkings existants (le parking de la salle polyvalent situé à seulement 200 m, dispose

de places libres avant 8 h 30 et après 15 h) ;

- ne pas mettre les piétons en danger en stationnant sur les trottoirs ou tout autre emplacement non autorisé ;



- marcher, si nécessaire, pour accompagner son enfant jusqu'à l'école ;

- respecter les règles de fonctionnement du dépose minute qui, bien utilisé, est un dispositif efficace pour désengorger les stationnements aux abords des écoles.

Ceci nous évitera d'avoir à le fermer (comme l'année scolaire dernière) ou à investir dans une barrière automatisée, ou autre procédé, inutilement coûteux mais rendu obligatoire par l'incivilité d'une petite (toute petite finalement) minorité.

Votre mairie en poche !



-  Vous informer
-  Vous permettre de signaler des problèmes sur la voirie ou dans les espaces publics.
-  Vous alerter en cas d'urgence ou de danger sur notre commune.
-  Recueillir vos idées ou votre opinion sur un sujet ciblé

ATTENTION : vous allez recevoir un mail pour valider votre inscription. Ce mail peut malheureusement être dirigé vers les indésirables. Allez vérifier !

L'application était en période de test jusqu'en décembre, pensez à mettre à jour votre appli pour bénéficier de toutes les évolutions.

Une naissance, un arbre à planter



Lors de la séance publique du 7 juin dernier, le conseil municipal de La Buisse a décidé d'offrir aux parents domiciliés sur la commune de La Buisse, un bon d'achat de 30€ lors de la naissance d'un enfant. Ce bon sera dédié à l'acquisition d'un arbre de leur choix, d'essence locale (achat à effectuer chez l'un des pépiniéristes du pays voironnais acceptant de participer à l'opération).

Dans le cas où les parents ne souhaiteraient pas, ou ne pourraient pas, planter cet arbre sur leur propriété, il leur sera proposé de le planter sur un terrain communal (de préférence un arbre fruitier).

Balance ton écran



C'est avec plaisir que nous vous informons que la commune de La Buisse a été sélectionnée par le Pays Voironnais pour participer à un défi sur les écrans, avec un accompagnement renforcé, pour cette année.

Ce projet est piloté par Pauline Goubault et associe les enseignants des écoles de La Buisse, des parents d'élèves, des représentants de la MJC et de la municipalité. Il intègre également la commune de Coublevie.

Plusieurs actions seront menées sur la commune avec deux semaines en particulier à retenir dès à présent :

#23 au 30 mars : semaine de sensibilisation

#29 mars au 5 avril :
défi #BALANCE ton écran

Les écrans, parlons-en !

La transition écologique à notre p

Il ne s'agit pas ici de faire un grand exposé documenté et argumenté pour vous convaincre que la situation est grave. D'autres le feront bien mieux que nous. Nous souhaitons juste vous présenter un témoignage et des initiatives locales. À notre porte et à notre portée. Pour montrer que de nouvelles habitudes sont possibles. Pour que le message maintenant très largement relayé par les médias ne soit plus oppressant mais devienne une réalité abordable, stimulante et porteuse de sens.

Petit à petit, vers le Zéro Déchet

Témoignage de la famille Dubarry-Doeuvre résidant à La Buisse

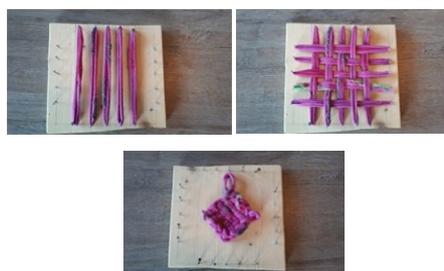
Mathilde Dubarry nous accueille chez elle pour nous raconter le changement de cap qu'elle, son mari et ses trois enfants, ont opéré il y a un an de cela.

Mathilde Dubarry [M.D.] : Il y a eu tout d'abord une prise de conscience au quotidien : le frigo et les placards remplis pour ne jamais manquer de rien, les denrées que l'on jette car on les a oubliées tout au fond, les multitudes de flacons, pots et tubes en plastique que l'on entasse. Et puis j'ai assisté à la projection du film *Trashed* de Jérémy Iron à la médiathèque de Moirans en décembre 2017. C'est un film qui dénonce les dommages causés par les déchets sur l'environnement et notre santé. A la fin de la projection, un débat a été animé par le collectif Zero Waste Grenoble. Suite à cette soirée, le Pays Voironnais a organisé une rencontre entre les personnes souhaitant s'engager dans un mode de vie Zéro Déchet. Nous avons ensuite organisé des réunions informelles entre nous puis créé le collectif Zero Waste Pays Voironnais (page facebook : Zero - Waste - Pays Voironnais)



La Buisse Le Mag [L.B.L.M.] : En quoi la formation de ce collectif a été importante dans votre démarche individuelle ?

M.D. : C'est stimulant de croiser d'autres personnes pour échanger des idées, des astuces, des bonnes pratiques. J'avais envie également de parler de cette démarche pour informer. Mon action au sein du collectif ne s'inscrit pas dans une démarche militante. J'ai juste envie de montrer ce qu'il est possible de changer dans son quotidien. J'interviens beaucoup dans les écoles. Je m'appuie sur la bande annonce du film « *Trashed* » pour discuter avec les enfants de ce que nous pouvons faire pour modifier nos habitudes et réduire nos déchets. Je leur montre par exemple comment réutiliser leurs vieilles chaussettes pour faire des éponges Tawashi. Les enfants sont un public réceptif et enthousiaste.



L.B.L.M. : Et dans votre famille ? Qu'est-ce qui a changé ?

M.D. : Nous avons tout d'abord changé nos comportements de consommation : moins, c'est mieux ! Pas la peine de stocker ni d'entasser. En fait, on ne manque jamais de rien, et on peut toujours cuisiner un bon plat même quand il reste peu de choses dans les

placards. Nous avons également fait évoluer nos habitudes alimentaires : nous consommons plus de produits frais et avons beaucoup réduit les produits industriels. Nous fréquentons des commerces qui proposent des produits frais, de la vente en vrac ou des conditionnements en plus grosse quantité.

En observant notre poubelle, nous avons identifié les sources principales de nos déchets et pris de nouvelles habitudes : emmener des boîtes et des sacs en tissu pour faire nos courses et ne plus utiliser les contenants



Lorsque l'on veut réduire ses déchets, on en vient souvent à la solution du « faire soi-même » : les yaourts, les gâteaux, les produits cosmétiques... Il y a une infinité de choses que l'on peut faire. Il faut juste choisir ce qui est possible pour nous, ce que nous avons la capacité de faire sans nous épuiser dans notre vie quotidienne.

L.B.L.M. : Comment votre mari et vos enfants ont-ils adhéré à cette démarche ?

M.D. : Les enfants ont tout de suite été très enthousiastes. Avec le temps, je sens qu'ils regardent parfois avec envie certaines choses chez les autres : les gâteaux industriels, les yaourts. Mais ils se sont, finalement, vite faits au changement.

port(é)e

Mon mari a lui aussi adopté le mode de vie Zéro Déchet et ne sort plus sans ses sacs en tissu. Je n'ose cependant pas lui imposer ma dernière expérimentation : le dentifrice fait maison avec du bicarbonate de soude. J'ai apprécié en tout cas qu'il me tempère lorsque je devenais trop extrémiste et m'irritais de manière déraisonnable de notre poubelle trop remplie.

Nous avons eu la chance que notre environnement familial et amical adhère à notre démarche. Tout le monde s'est mis aux cadeaux d'occasion achetés dans des brocantes ou sur le Bon Coin.

L.B.L.M. : Avez-vous rencontré des réticences ?

M.D. : Pas vraiment des réticences. Mais cela n'est pas toujours bien perçu de refuser chez le boulanger le papier qui emballe le pain ou de

présenter sa boîte chez le boucher pour éviter le papier d'emballage. Certains commerçants m'opposent des arguments de conformité ou d'hygiène.

Le Pays voironnais est très investi et est à l'initiative de beaucoup d'actions pour sensibiliser à la réduction des déchets. En ce moment, il démarché les commerçants de Voiron pour qu'ils acceptent les contenants réutilisables voire même incitent leurs clients à en apporter (en mettant un autocollant sur leur vitrine).

L.B.L.M. : Quels conseils donneriez-vous à ceux qui, comme vous, souhaiteraient s'inscrire dans une démarche Zéro Déchet ?

M.D. : Je leur conseillerais d'y aller petit à petit. D'adopter des gestes simples que l'on peut facilement et définitivement inclure

dans son quotidien. Il faut savoir être patient et modifier ses habitudes étape par étape ; stabiliser chaque petit changement pour qu'il devienne une nouvelle habitude qui ne nous pèse pas. L'important c'est de ne pas revenir en arrière. Il ne faut pas se comparer à d'autres en pensant qu'on ne va pas assez loin. Il faut trouver les alternatives qui nous correspondent.

Je recommande la lecture de « Famille Presque Zéro Déchet » de Jérémie Pichon et Bénédicte Moret. Ce livre décrit avec beaucoup d'humour les (petits) tracas et les (grandes) satisfactions de la démarche Zéro Déchet.



Vous désirez vous impliquer dans l'énergie durable ? Rejoignez BUXIA ÉNERGIES !



BUXIA ÉNERGIES est une entreprise créée en 2015 par 8 citoyens de La Buisse soucieux d'apporter leurs contributions à la production locale d'énergie renouvelable. Et l'idée plaît puisqu'après trois ans d'existence, 158 associés majoritairement issus du Pays Voironnais participent à l'aventure BUXIA ENERGIES.

Il s'agit de trouver des financements (apport en capital, emprunt, aide régionale,...) pour installer des centrales photovoltaïques souvent

situées sur des toits de bâtiments publics dans le Pays Voironnais et leur faire produire de l'électricité.

Trois installations de ce type sont déjà en production à La Buisse et plusieurs autres à Bilieu, Saint-Jean de Moirans, Saint-Etienne de Crossey et bientôt à Voiron et Coublevie.

La dernière installation, sur la salle polyvalente de La Buisse, sera inaugurée le 12 Janvier. Tous et

toutes sont cordialement invités : ce sera l'occasion de discuter... et pourquoi pas, de devenir associé !

BUXIA ÉNERGIES a beaucoup d'autres projets photovoltaïques, et même hydroélectriques, dans le Pays Voironnais. Alors toutes vos contributions seront les bienvenues.

Rendez-vous sur le site www.buxia-energies.fr



On ne jette plus, on répare !

Repair Café : réparons ensemble !

Un grille pain grillé ? Une cafetière fatiguée ? Un aspirateur qui s'essouffle ? Avant de les remplacer essayons de les réparer ensemble gratuitement et autour d'un café. Dans une ambiance conviviale, une équipe de réparateurs bénévoles vous expliqueront ce qu'il faut faire ou répareront vos objets lorsque c'est

possible. Vous repartirez toujours avec votre objet, réparé ou non.

Le repair café étant une association à but non lucratif, un don facultatif de 5 € est apprécié en cas de réparation réussie.

Prochains ateliers : le 12 janvier à Charavines.



Pas envie de bricoler vous-même ? Faites appel au nouveau service de réparation mis en place à la Ressourcerie de La Buisse



La Ressourcerie se charge de tout : diagnostic, devis, commande des pièces nécessaires et réparation avec une garantie de 3 mois en prime (pièces et main d'oeuvre).

Cinq types d'appareils sont concernés : lave linge, sèche linge, lave vaisselle, four et télévision.

Vous pouvez apporter votre appareil sur place (à l'arrière du bâtiment) ou encore prendre rendez-vous à votre domicile, un technicien qualifié se déplacera.

Le + : un service installation / dépannage (réglage de télévision,

de box, et la mise en fonctionnement de divers appareils...) est également proposé.

Service payant. Tarifs et renseignements au 06 07 44 25 82 du mercredi au samedi (horaires dépôts objets). N' hésitez pas à laisser un message, un technicien vous rappellera.

Reconditionnons l'esprit de Noël !

Les décorations nouvellement acquises par la commune sont issues d'un « reconditionnement ».

Reconditionner un produit, c'est effectuer des travaux de réparation pour permettre la bonne remise en état d'utilisation de ce produit

(suite à un défaut initial ou à une première utilisation).

Nous espérons ainsi répondre aux légitimes aspirations festives tout en respectant un principe auquel nous tenons : consommer de manière responsable.



On se déplace autrement en covoiturant !

Les avantages du covoiturage sont multiples :

- limiter les frais de déplacement liés à la voiture (carburant, usure, stationnement)
- réduire le nombre de voitures sur les routes (moins d'embouteillages, moins de pollution).
- partager des moments de convivialité.

Grâce au site internet

movici.auvergnerhonealpes.fr,

vous trouverez forcément une personne qui réalise le même trajet que vous.

Le principe est simple, il suffit de vous inscrire et vous êtes informés par email si une autre personne réalise le même trajet régulièrement ou même ponctuellement. Il ne vous reste plus qu'à prendre

contact pour "covoiturer".

C'est simple d'utilisation, gratuit et sans engagement !



Déchets alimentaires : un point sur les sacs compostables



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi* interdit de distribuer des sacs plastiques à usage unique. Ainsi, pour être en conformité avec celle-ci, comme de nombreuses collectivités, le Pays Voironnais a remplacé les anciens sacs plastiques par des sacs compostables.

*(loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 août 2015)

Point sur les questions les plus fréquentes...

Changer l'ancienne poubelle de cuisine, une nécessité ?

L'ancien bioseau ne disposait pas de la ventilation nécessaire au bon fonctionnement des sacs compostables. Ils ont besoin d'un environnement sec et aéré pour ralentir le processus de compostage. Il est donc impératif d'utiliser un bioseau ajouré.

Où stocker mon nouveau bioseau ajouré ?

La cuisine est le lieu idéal ! Disposez-le, par exemple, sur le plan de travail ou le sol.

Il ne faut pas le stocker à l'intérieur d'un meuble, à proximité d'un appareil dégageant de la chaleur en

période estivale, à l'extérieur, sur un balcon, dans une cabane... L'humidité et la chaleur accélèrent le processus de décomposition.

Doubler le sac, une fausse bonne idée

Le nouveau sac compostable peut présenter un aspect fragile. Par précaution, on peut avoir tendance à le doubler. Ne le faites surtout pas ! L'absence de circulation d'air contribue à la décomposition prématurée des sacs. Utilisez un seul sac ! L'astuce est de ne pas le remplir au maximum. Changez-le fréquemment, 2 fois par semaine si nécessaire.

Astuce +

Lors de fortes chaleurs, ajouter exceptionnellement, au fond de votre bioseau ou du sac, des matières sèches compostables : mouchoir en papier, essuie-tout, papier journal, boîte d'œufs en carton... Ainsi, les jus seront absorbés et vous pourrez réduire les éventuelles nuisances. N'oubliez pas de bien fermer le couvercle de votre poubelle !

Ce système est-il plus coûteux ?

Le coût du nouveau matériel (bioseaux et sacs) est quasiment

identique à l'ancien. Les anciens sacs verts (non recyclables) devaient être séparés des déchets alimentaires pour permettre la fabrication du compost. Cette extraction de matières plastiques représentait une charge financière et un coût d'incinération de 16 000 € par an qui n'est plus nécessaire avec les sacs compostables. C'est donc un gain économique mais aussi environnemental.

Vous n'avez pas de bioseau ajouré ?

Direction le Centre Technique du Pays Voironnais à Coublevie (à côté de la déchèterie) du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Où se procurer les sacs compostables ?

Ils sont disponibles en Mairie (sauf Voiron), au Quartz ou au Centre Technique de Coublevie.

Vous pouvez également utiliser les sacs compostables remis au rayon fruits et légumes des magasins, sur les marchés, ... Ils sont parfaitement adaptés.

Rappel :

Les sacs verts et les sacs compostables sont interdits dans la poubelle ordinaire (déchets non recyclables). Les sacs verts peuvent être utilisés jusqu'au 31 décembre 2018 pour le tri des déchets alimentaires ou déposer dans votre Mairie. L'ancien bioseau peut être conservé pour un autre usage ou être rapporté au Centre Technique du Pays Voironnais.

Plus d'informations sur : www.paysvoironnais.com rubrique déchets.

Le CCAS peut-il vous aider ?

Le CCAS est une instance communale, sous la présidence du maire. Son objet est la mise en place d'une politique sociale à l'échelle de la commune, en articulation avec les actions et les domaines de compétences des différents acteurs du territoire: Conseil Départemental, Pays Voironnais, associations,...

Son action se doit donc d'être complémentaire avec celle des autres acteurs : plus limitée mais aussi pouvant intervenir plus rapidement en cas d'urgence, multiforme, en tous cas adaptée au plus près des besoins des habitants.

Son action est aussi le reflet de la politique communale, en particulier vis-à-vis des plus fragiles. Il est bon de zoomer aujourd'hui sur quelques-unes de ces aides :

Portage des repas aux personnes âgées : ces repas sont produits et livrés à domicile tout au long de l'année par une société de restauration. Le CCAS en gère la facturation et peut prendre en charge une partie du coût, sous conditions de ressources. Il compensera également, pour l'année 2019, l'augmentation du prix de ces repas.



Une parenthèse « Bien-être » au cœur de l'hiver

Dimanche 10 février 2019 à La Buisse

La MJC vous propose d'expérimenter les **multiples facettes du Bien-être** au travers d'**activités variées parents-enfants, enfants et adultes** à la salle polyvalente et à la MJC.

Vibrations et écoute du corps :

Ressentir des moments de bien-être avec la sophrologie, le Vini Yoga (Hathayoga), le Shindou, le pilate, la méditation, l'hypnose et le magnétisme.

Apprendre à **masser votre bébé**.



Expressions créatives :



Découvrir des ateliers autour de la nature, des arts créatifs, du cuir, de la couture, des conseils en images et coaching, de l'écriture créative et autobiographique.

Instants ludiques :

S'amuser en expérimentant la jonglerie avec des foulards, balles, massues, anneaux, ..., le chant, la danse sur des rythmes entraînants, etc.



Le CCAS souhaite favoriser la socialisation des enfants, ainsi que leur accès à des activités de qualité, s'inscrivant dans un projet pédagogique, en partenariat avec la MJC de la Buisse.

Depuis plusieurs années déjà **les prises en charge financières de la commune sont déduites directement de la facturation par la MJC**. Mais savez vous :

> que l'aide de la commune a été portée en 2018 de 30 à 60 jours maximum en centre de loisirs, au vu de l'évolution des conditions de travail de nombreux parents, qu'ils soient isolés ou non ;

> qu'il existe une participation financière possible pour une inscription aux activités annuelles des enfants de la commune ;

> que l'aide peut également être perçue lors d'un séjour autre que ceux organisés par la MJC.

Ces aides sont soumises à conditions, n'hésitez pas à solliciter la mairie pour en connaître les conditions d'obtention.

Le CCAS vous souhaite de joyeuses fêtes solidaires.

Moments d'échanges :

Participer aux **conférences-discussions** au sujet de la médecine chinoise, de la méditation et de l'écriture créative.

Participer aux **ateliers cuisine** pour apprendre à cuisiner les légumes de saison dans diverses préparations de flans, tartes, cakes, gratins, gâteaux et soupes qui seront servis à la buvette/ grignote tenue par les ados de la MJC.



Une journée consacrée au Bien-être, pour petits et grands, seul ou en famille, grâce à des intervenants bénévoles qui vous feront découvrir leurs activités de manière ludique.

Pensez à réserver votre journée du dimanche 10 février 2019 !

Le planning détaillé, les modalités d'inscription aux ateliers et droits d'entrée seront communiqués dans la Lettre de La Buisse de janvier et sur le site internet de la MJC.

MJC de La Buisse,

378 rue des écoles, 38500 LA BUISSE

Tel : 04.76.06.10.40 www.mjc-labuisse.fr



MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE,

378 route des écoles, 38500 LA BUISSE

Tel : 04.76.06.10.40 Mail : mjc-labuisse@orange.fr

Site : www.mjc-labuisse.com

ZOOM SUR LES ACTIONS DE LA MJC

Nouveau : animation au collège de Coublevie

Les animateurs jeunes de la MJC vont à la rencontre des collégiens tous les mardis au collège Plan Menu ! Des échanges avec les jeunes autour des jeux de société entre 12 h et 14 h.



Sortie ados

25 jeunes de l'accueil ados ont participé à la sortie Escape Game le Vendredi 30 novembre.

La commission « Formation et Bien-être », s'active !

Au programme : formation baby sitting prévue au printemps et une journée Bien-être prévue le 10 février (cf page ci-contre).

PROCHAINEMENT A LA MJC

Vacances de Noël du 2 au 4 janvier 2019 avec pour thème « du ciné et une bonne année »

Accueil de loisirs des mercredis du mois de janvier 2019 :

4 mercredis pour redécorer les salles de la MJC sur le thème : déco en tout sens.

Stage « perles à repasser » et de nombreuses autres activités (sportives, créatives, expressions,...) chaque mercredi du mois de janvier.

Café gourmand à la MJC !

Spécial rencontre parents et équipe de la MJC

Samedi 5 janvier de 13 h 30 à 14 h 30

Echanges et perspectives sur l'accueil de loisirs 2019. Nous vous attendons nombreux, pour ce moment important en vue d'améliorer l'accueil des enfants. Temps d'échanges entre parents et animateurs.



Futurs séjours 2019 :

Séjour Londres : projet de 13 pré-ados inscrits à l'accueil jeunes, **du 17 au 21 février 2019.**

Séjour Union Locale : **du 15 au 19 avril 2019** ouvert à tous, de 11 à 17 ans « collégiens » en partenariat avec les MJC de Voreppe, Tullins et Rives.

Séjour Monteynard : projet monté par les ados de 14 à 17 ans « lycéens » inscrits à l'accueil jeunes, **du jeudi 30 mai au 2 juin 2019.**

Séjour Raid ados : **du 8 au 12 juillet 2019** ouvert à tous, pour les jeunes de 10 à 14 ans « collégiens », lieu à définir prochainement.

Séjour Europapark : projet porté par les ados inscrits à l'accueil jeunes, de 13 à 15 ans « collégiens » **du 15 au 19 juillet 2019.**



Séjour pour les enfants de 7 à 10 ans, 4 jours dans la semaine **du 22 au 26 juillet 2019**, lieu et thème en cours de réflexion.

Programmes détaillés des mercredis, des vendredis et des vacances scolaires sur notre site : www.mjc-labuisse.fr
Pour nous contacter : 04.76.06.10.40 ou mjc-labuisse@orange.fr.

Comité des Fêtes

Un spectacle incroyablement magique pour toute la famille.

Dimanche 13 janvier 2019 à 16 h 30
Salle polyvalente, rue des écoles

Pour commencer l'année tout en magie, entrez dans l'univers féérique de David Marks, Aymeric Romet, David Valentino et Claude Thas, quatre artistes exceptionnels. Un spectacle où la magie, la poésie et l'humour se mêlent dans une belle mise en scène.

Dès 16 h : ouverture du stand "galettes des rois et des reines".

Entrée : 8 € / moins de 12 ans : 6 € / moins de 4 ans : gratuit

Réservez dès à présent vos billets :
www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-de-la-buisse/evenements/spectacle-de-magie

Informations : cdf1b38@gmail.com - 06 81 93 69 92



Vente de ravioles par l'A.P.E



Vente de ravioles
Commande limite : 23/01/19
Livraison : mercredi 30/01/19 de 11 h à 12 h

Le **Sou des Ecoles** s'associe à la **maison RAMBERT** (société Raviolle du Dauphin à Chatte) et vous propose une vente de ravioles et de Marcellines. Les bénéfices de cette vente permettront le **financement de projets** pour les écoles maternelle et élémentaire.

Tous les produits sont frais et se conservent **10 jours au frais** et peuvent être congelés.

COMMANDE : le bon de commande est disponible sur le site internet www.labuisse.fr et doit être retourné avant le **mercredi 23/01/19**. Transmettre le bon de commande **AVEC le règlement** par chèque à l'ordre de l'APE, dans la boîte aux lettres de l'APE (à côté du portail en bois de la maternelle) ou dans la boîte aux lettres de la Mairie de La Buisse à l'attention de l'APE.

LIVRAISON : venez chercher vos commandes le **mercredi 30/01/19 de 11 h à 12 h**, sur le parvis de l'école.



Les Chrysalines



Les P'tits Buissards

Merci à tous pour votre participation à notre 8^{ème} pucier qui a eu lieu en novembre dernier. Rendez-vous est pris pour l'édition 2019.

Pour fêter la fin de l'année, les enfants ont réalisé un tableau de Noël. Ils ont également assisté, avec des étoiles dans les yeux, au spectacle " Dans l'atelier du Père Noël " : ce dernier a disparu et rien n'est prêt pour Noël ! Son elfe prend les choses en mains et s'active à la fabrication avec une machine magique des jouets commandés par les enfants. Pour que tout soit parfait, il décore le sapin Justin qui adore être paré de boules et de guirlandes pour veiller sur les paquets cadeaux. Le spectacle s'est achevé par des chansons de Noël pour le plus grand plaisir de tous.

Heureusement nous avons retrouvé le Père Noël qui est venu offrir un livre et des friandises à chaque enfant.

Ce mois de janvier sera l'occasion de confectionner la traditionnelle couronne qui ornara la tête de nos bouts d'choux.

Bienvenue à Emilie qui a rejoint notre association.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2019.



Ciné-Passion

La Buisse Ciné-Passion vous invite à une nouvelle projection :

"NIAGARA" (1953) de Henry HATHAWAY
Vendredi 18 janvier 2019 à 20 h
à la salle socio-éducative

George et Rose Loomis passent leurs vacances dans un bungalow avec vue sur les chutes du Niagara. Il est taciturne, elle est provocante. Leur relation bat de l'aile. Un autre couple s'installe à leurs côtés : Ray et Polly Cutler, qui sympathisent vaguement avec eux. Aidée de son amant, Rose attire son mari dans une promenade sous les chutes, avec l'intention de le tuer...

Henry Hathaway, spécialiste de westerns et de films d'aventure, réalise en 1953 ce film noir particulièrement Hitchcockien. Filmé en Technicolor et en décors naturels, « NIAGARA » va lancer le « mythe » Marilyn Monroe : celui de femme fatale et symbole du glamour hollywoodien.

La projection sera suivie d'une "Bugnes Maison Party".

Alors ne ratez pas cette soirée !



Agenda de la bibliothèque

- **Fermeture de la bibliothèque du 23 décembre au 8 janvier 2019 inclus ;**
- **Mardi 22 janvier à 20 h 30** à la bibliothèque : le **Club-lecture**, pour partager vos idées et coups de cœur.
- **Vendredi 25 janvier à 17 h 15** à la bibliothèque : **Contes** à partir de 4 ans.

Et en février

Théâtre à La Buisse le samedi 16 février 2019 à 20 h 30 à la salle polyvalente

Les Tréteaux de la Buisse vous invitent à une soirée de détente en compagnie des Bleus de Sassenage le samedi 16 février 2019 à 20h30 à la salle polyvalente.

Sera présentée pour se réchauffer en cette froide soirée d'hiver, la Bombe, une comédie de Carole Greep, mise en scène par Nicolas Diamantenios.

Un couple, dont l'amour s'est un peu étioilé avec le temps, le quotidien et trois enfants, décide de se reposer et d'enfin se retrouver pendant des vacances en Corse. Ils ont fait appel à une baby-sitter qui débarque de Londres avec tous ses bagages : un mètre quatre vingt, des mensurations de rêve, un accent exotique et un secret... Bref, c'est la bombe dans tous les sens du terme. Votre soirée sera explosive !

Tarif : 8 euros



Agenda

Vendredi 4 janvier

CONSULTATIONS JURIDIQUES

À la mairie sur rendez-vous

CINÉ-PASSION

NIAGARA (1953)

de Henry HATHAWAY

À la salle socio-éducative à 20 h
(voir article page 15)

Vendredi 25 janvier

LECTURE CONTES

À la bibliothèque à 17 h 15

.....

Samedi 5 janvier

CAFÉ GOURMAND

À la MJC de 13 h 30 à 14 h 30
(voir article page 13)

Samedi 19 janvier

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

À la salle socio à 18 h 30
(voir article page 4)

ATELIER PARTICIPATIF AVEC KALÉIDO'SCOP

À la salle polyvalente à 18 h 30
(voir article page 5)

Mardi 8 janvier

RENCONTRE DES AÎNÉS

À la mairie, salle des mariages
à 14 h 30

Dimanche 20 janvier

VIDE GRENIER

Ass. Les Chrysalines
À la salle polyvalente à 8 h 30
(voir article en page 14)

En février

PARENTHÈSE BIEN-ÊTRE

Dimanche 10 février organisée par la MJC
À la salle polyvalente et à la MJC
(voir article page 12)

.....

Dimanche 13 janvier

SPECTACLE DE MAGIE

À la salle polyvalente à 16 h 30
(voir article page 14)

Mardi 22 janvier

RENCONTRE DES AÎNÉS

À la mairie, salle des mariages
à 14 h 30

.....

SOIRÉE DÉTENTE THÉÂTRALE

Samedi 16 février organisée par les Tréteaux de La Buisse
À la salle polyvalente à 20 h 30
(voir article ci-dessus)

Vendredi 18 janvier

PERMANENCE ARCHITECTE CONSEIL

À la mairie sur rendez-vous

CLUB-LECTURE

À la bibliothèque à 20 h 30